



STADE RENNAIS ATHLETISME

Cadets/Juniors Saison 2023/2024

Ce cadre de pratique s'adresse aux athlètes nés en **2005, 2006, 2007 et 2008**.
Catégorie **Cadets-Juniors**.

ORGANISATION DU CLUB

Le STADE RENNAIS ATHLETISME est une association loi 1901.
Le Président du club est Marcel TOUCHAIS.

L'adresse du club :

Stade Courtemanche **13, Rue Zacharie Roussin** **35700 RENNES** **Tél : 02.99.63.91.06**
Notre adresse électronique est : contact@staderennaisathle.fr

En ce qui concerne le groupe des jeunes, les personnes contact : Philippine PERESSE, Tel 06 83 90 08 03.
Ou l'entraîneur référent du groupe de spécialité.

RESPONSABILITE

Le Président de l'association est le responsable de toutes les activités.

La licence d'athlétisme permet d'acquérir, entre autre, une assurance pour tous les accidents qui peuvent survenir pendant les séances d'entraînement, les compétitions et les déplacements correspondants. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Aucune licence ne peut être établie sans certificat médical **avec la mention « athlétisme en compétition »** (ou questionnaire pour renouvellement du certificat).

Une séance d'entraînement à titre d'essai sera accordée aux nouveaux.

ADHESION - LICENCE – COTISATION

Pour établir une licence d'athlétisme, il faut :

- **Compléter le formulaire en ligne**
<https://www.viteinscrit.com/operation/1800-inscriptions-stade-rennais-athletisme-saison-2023-2024/>
- **un certificat médical ou le questionnaire santé pour renouvellement du certificat.**
- **la cotisation de 155 Euros pour l'année.**

Aides financières :

Le club est adhérent du dispositif « Carte Sortir ».

Si vous êtes **nés en 2008** et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire vous pouvez bénéficier de 40€ de réduction (Coupons Sport). Pour en bénéficier vous devez fournir au club une copie de l'attestation d'allocation de rentrée scolaire et de la carte d'identité.

Vous pouvez également avoir des aides auprès de vos employeurs. Au préalable, vous devez demander au club une attestation de cotisation.

EQUIPEMENT

Pour pratiquer il faut :

Un survêtement

Un short ou un cuissard

Une paire de chaussures d'entraînement (training)

Une paire de chaussures à pointes (organisation au club d'une bourse aux pointes en début de saison).

Une bouteille d'eau

Il est possible de commander les équipements du club (Veste, Pantalon, tee shirt ...).

Le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions. Son prix est de 25 Euros.

ENTRAINEMENT

L'entraînement reprend le **Vendredi 8 Septembre 2023 à 18H30.**

Il y a plusieurs séances d'entraînement par semaine :

- **le lundi de 18h30 à 20h00.**

- **le mercredi de 18h30 à 20h00**

- **le vendredi de 18H30 à 20H00.**

Les séances peuvent varier en fonction du groupe d'entraînement.

Les entraînements se déroulent au Stade Courtemanche.

Des séances l'hivers se dérouleront au stade couvert Robert Poirier.

La régularité à l'entraînement est un facteur de progrès; aussi votre enfant est tenu d'assister aux séances et de prévenir en cas d'absence .

COMPETITIONS

La compétition est le but de la pratique au club. **Chaque athlète doit participer à au moins 3 compétitions au cours de la saison.**

Un calendrier des compétitions sera remis à chacun au cours du mois d'Octobre.

Les athlètes se doivent de participer à toutes les compétitions auxquelles ils sont convoqués.

Présence impérative lorsqu'il s'agit de compétition par équipe (Interclubs).

Une convocation sera systématiquement envoyée, par courriel avant la compétition.

Dates importantes

Reprise de l'entraînement: vendredi 8 Septembre 2022

Pour les inscriptions, une permanence aura lieu au stade de Courtemanche le :

→ Mercredi 5 juillet 2023 de 14h à 18h00.

→ Mercredi 6 Septembre 2023 de 10h30 à 18h00.

MERCI DE FAVORISER LES INSCRIPTIONS EN LIGNE DE VOTRE DOMICILE.

Le STADE RENNAIS ATHLETISME souhaite à ses jeunes athlètes une excellente saison sportive.